

TARIF DES HONORAIRES

HONORAIRES TRANSACTION (Ventes) A LA CHARGE DU VENDEUR

Tranche de 0 à 50 000 €	4 000 € TTC
Tranche de 50 001 à 60 000 €	4,90% TTC
Tranche au-delà de 60 001 €	3,90% TTC

Arrondi aux 100 € les plus proches

Les tranches de prix sont cumulables entre elles

HONORAIRES LOCATION

A- HABITATION

1°) Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction de bail :

- à la charge du bailleur : 5% TTC des loyers annuels
- à la charge du locataire : 5% TTC des loyers annuels

Pour le locataire ces honoraires ne peuvent pas dépasser **un plafond fixé à 8 € par mètre carré.**

2°) Honoraires d'état des lieux :

- à la charge du bailleur : 2% TTC des loyers annuels
- à la charge du locataire : 2% TTC des loyers annuels

Pour le locataire ces honoraires ne peuvent pas dépasser **un plafond fixé à 3 € par mètre carré.**

B- COMMERCIALE

Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction de bail et état des lieux : 18% TTC (15% HT) du loyer annuel hors taxes, à la charge du locataire